

3 BONNES RAISONS DE CONCLURE UN ACCORD D'ENTREPRISE

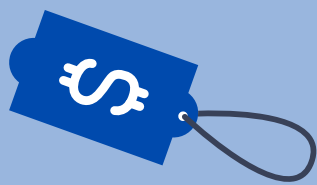
1



Organiser le temps de travail

- Taux de majoration des heures supplémentaires
- Contingent d'heures supplémentaires
- Astreintes
- Travail de nuit
- Forfait annuel en heures ou en jours
- Annualisation du temps de travail
- Travail le dimanche
- Etc.

2



Mettre en oeuvre la rémunération variable

- Prime de 13^{ème} mois
- Prime d'ancienneté
- Prime de vacances
- Prime de rendement
- Etc.

3



Mettre en place des avantages sociaux

- Mutuelle d'entreprise
- Prévoyance
- L'épargne salariale

**Avec qui négocier un
accord d'entreprise dans
les entreprises d'au moins
50 salariés ?**

**En priorité avec un délégué
syndical**

**Est-il également possible
de négocier un accord
d'entreprise dans une
entreprise de moins 50
salariés ?**

**Oui selon des modalités
spécifiques**



PHILIPPOT
AVOCAT